

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 31 Mai 2021

**L'An deux mil vingt-et-un**

**Le trente et un mai à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.**

**Étaient présents :** M. Alain BESNIER, M. Laurent CAURET, Mme Brigitte GAINARD, M. Eugène BESNARD, M. Eric VÉRITÉ, M. Dominique ANDRÉ, M. Daniel ALAIN, M. Laurent BOBOUL, Mme ÉVRARD Caroline, M. José SAMPAIO-COELHO, Mme Stéphanie CANTIN, M. Richard MAREAU, M. Yohann PIERRE, Mme Aurélie JAMIN, Mme Cécile GRUDÉ

**Absents excusés :** Mme Alice JEANNE (procuration donnée à Laurent CAURET), Mme Pascale LERAY (procuration donnée à Brigitte GAINARD), Mme Stéphanie GUYON (procuration donnée à Stéphanie CANTIN), Mme Béatrice OLIVIER (procuration donnée à Yohann PIERRE)

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte GAINARD

Convocation : 25/05/2021

Date affichage : 25/05/2021

### **Subventions 2021**

-----  
2021\_023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**APPROUVE** le compte-rendu du 7 avril 2021

M. le Maire laisse la parole à M. CAURET Laurent, qui donne lecture des demandes de subventions sollicitées auprès de la commune et étudiées en commission le 10 mai 2021.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour **l'exercice 2021** :

ASSOCIATION	Subventions allouées Exercice 2021
USEP école de Montbizot (5 € X 214 enfants) si réalisation projet	1 070 €
Association Gym Volontaire Ste Jamme/Montbizot	238 €
MJC/JAM BASKET BALL Joué l'Abbé-Montbizot	380 €
Tennis de Table de Ste Jamme	120 €
Foyer Socio-éducatif Collège Jean Rostand Ste Jamme (sorties pédagogiques)	100 €
Association Sportive Collège Jean Rostand Ste Jamme	100 €
Secours Populaire	50 €
Association Locale ADMR La Bazoge	70 €
Association l'Eclaircie de Neuville	50 €
Association ADAPEI de la Sarthe	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 228 €</b>

- **DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

Le Conseil Municipal prend connaissance du mode de calcul concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2021. La redevance est basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal,

<p><b>Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2021</b> ----- 2021_024</p>	<p>à savoir 5950 mètres (L) avec application de la formule suivante : Pour la redevance occupation du domaine public au titre de l'année 2021 : - <math>(0.035 \times L + 100) \times CR</math> (taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 soit 1.27). Ce qui donne le calcul suivant : <math>-(0.035 \times 5950 \text{ m}) + 100 = 308.25 \times 1.27 = 391.48 \text{ €}</math> (arrondi à l'euro inférieur) soit 391 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la redevance et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.</p> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p>
<p><b>Décision Modificative n° 1</b> ----- 2021_025</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Vu le vote du Budget Primitif du Budget principal 2021, Monsieur le Maire explique au conseil municipal d'une insuffisance de crédits au chapitre 20, imputation 2031 et qu'il est nécessaire de régulariser la situation pour procéder au règlement du 1<sup>er</sup> acompte des honoraires concernant la maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité du projet d'extension de la salle polyvalente auprès de la Société Comme un trait qui s'élève à 4 680 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédits suivant :</p> <p><b><u>Section des Dépenses d'investissement :</u></b></p> <p>Chapitre 020 : Dépenses imprévues : - 4 680 € Chapitre 20 : + 4 680 € Art. 2031 : + 4 680 €</p> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p>
<p><b>Décision du Maire N° 2021_01 Article L.2122-22 du CGCT</b> ----- 2021_026</p>	<p>Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L.2122-22 du Code précité. Cette décision concerne :</p> <p><b>Décision 2021_01 en date du 12 mai 2021 :</b> Demande de subvention à la Région des Pays de la Loire au titre du « Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal » pour le projet d'aménagement de sécurité routière en agglomération.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et ne formule aucune observation.</p> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p>
<p><b>Mission CSPS Extension &amp; Réhabilitation de l'atelier communal</b> ----- 2021_027</p>	<p>M. Le Maire informe que, dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de l'atelier communal, il est nécessaire de recourir au service d'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé. Il fait part à l'assemblée délibérante des différents devis reçus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurl PIERRE : 1 320 € HT</li> <li>- ARCH Engineering : 1480 € HT</li> <li>- JARDIN Jacky : 1470.60 € HT</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité, la proposition établie par l'EURL PIERRE, 8, rue Saint André à Le Mans qui s'élève à 1 320 € HT soit 1 584 € TTC.</p> <p>M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.</p> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p> <p>M. Le Maire rappelle que la dénomination des voies et places publiques relève de la compétence du Conseil Municipal et ce, en vertu de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.</p>

**Dénomination et numérotation d'une voie**

« Quartier Le Clos »

-----  
2021\_028

**Admission en non-valeur De produits irrécouvrables**

-----  
2021\_029

**AFFAIRES GENERALES**

**TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

**ANNEE 2022**

**LISTE PREPARATOIRE COMMUNALE**

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques décide de :

- **NOMMER** la rue desservant les lots du Quartier Le Clos (voir plan annexé) :  
- **Allée du Clos**

- **NUMEROTER** les lots des rues ci-dessus dénommées.

- **DIRE** que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y apportant.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

-----  
**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la présentation des demandes en non-valeur en date du 19 avril 2021 déposée par M. Le Trésorier de Marolles-Lès-Braults,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par M. Le Trésorier dans les délais réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes faisant l'objet de la présentation en non valeurs n° 4788730811 arrêtée au 19 avril 2021 jointe en annexe, présenté par le comptable de la Commune pour un montant global de 798.53 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses, article 6541 au budget de l'exercice de la Commune.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

-----  
**PROCES-VERBAL  
LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE  
DE LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISE  
POUR L'ANNÉE 2022**

Le Maire de la commune de **MONTBIZOT**,

Vu le code de procédure pénale,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Sarthe, en date du 6 avril 2021, portant répartition du nombre de jurés entre les communes ou communes regroupées

Certifie

Avoir procédé publiquement, le 31 mai 2021, en présence de :

Mrs et Mmes : Laurent CAURET, Brigitte GAINARD, Eugène BESNARD, Éric VÉRITÉ, adjoints au maire, Dominique ANDRÉ, Daniel ALAIN, Laurent BOBOUL, Caroline ÉVRARD, José SAMPAIO-COELHO, Yohann PIERRE, Aurélie JAMIN, Cécile GRUDÉ conseillers municipaux,

**au tirage au sort de trois personnes :**

**N° 089 Mme DUVAL née BERTHIER Valérie 9, route de la Piguerie 72380 MONTBIZOT**

**N° 170 Mme JOUY née BRANCHERIE Marie-Thérèse 2, impasse Louis Pasteur 72380 MONTBIZOT**

**N° 320 M. CROISÉ Jean-Luc 9 rue de la Vingt-Trois 72380 MONTBIZOT**

**INFORMATIONS  
ET QUESTIONS  
DIVERSES**

inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune de Montbizot, constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés.

**Contrat Gaz bâtiments communaux :** M. le Maire informe le conseil municipal du renouvellement du contrat gaz pour les divers bâtiments. La consultation a été faite par l'intermédiaire de l'UGAP qui a mis en œuvre des dispositifs d'achat groupé de gaz naturel renouvelés par système de vague paire et impaire. La commune avait souscrit au dispositif GAZ 4 qui est renouvelé par le dispositif GAZ 6. Le marché a été attribué à ENGIE. De ce fait, la Commune a signé un acte d'engagement avec ENGIE pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Auparavant, nous étions avec GAZ de Bordeaux.

**Points Communautaires :**

**Commission sport et loisirs :** M. SAMPAIO-COELHO José présente un projet parcours ludique olympique de 2024 m dans le cadre des J.O. de 2024. Pour des raisons de sécurité, cette manifestation sportive pourrait se dérouler sur la base de loisirs de Montbizot. Un accord de principe lui est donné pour présenter ce projet en commission communautaire.

**Commission économique :** M. CAURET Laurent informe le conseil sur la stratégie de relance des zones d'activités suite au COVID. Il s'agit de développer les zones d'activités de la CCMCS. Un avenant a été sollicité pour chiffrer la réhabilitation de la zone de Montbizot autour du « Leader Price ». Celui-ci a fait l'objet d'un refus du fait du coût trop élevé.

**Commission communication :** Mme GAINARD fait un point sur l'application « intra-muros » qui continue à se développer. Elle informe que les artisans et commerçants n'y figurent pas. Une charte est en cours d'élaboration.

**Commission environnement-déchets :** M. BESNIER informe qu'un déficit de 100 000 € est prévu sur le budget 2021. Le coût des refus de tri des bacs jaune s'élève à 60 000 € par an. De ce fait, il a été décidé de mettre en place trois sous-groupes de travail :

-Communication : Améliorer le tri des déchets

-Déchets : Apprendre à les réduire

-Déchets Verts : Sensibiliser sur le fait de ne pas les déposer systématiquement en déchetterie  
Par ailleurs, la CCMCS va investir dans des conteneurs à verre (1 pour 200 à 300 habitants). Chaque commune devra délibérer pour choisir le type des conteneurs (aérien, semi-enterré et enterré) qui seront implantés sur leur commune. Une participation financière communale sera demandée en fonction du choix des conteneurs.

**Prochaines dates des premières réunions de deux commissions communautaires :**

-Commission tourisme : 23 juin à 18 h

-Commission GEMAPI : 29 juin à 18 h 30

M. BESNIER précise que lors de la conférence des Maires, chacun a présenté ses projets. Pour Montbizot, il s'agit entre autres de la salle polyvalente, le parking de la gare, le bâtiment associatif, la base de loisirs.

**Méthanisation :** M. BESNIER évoque la visite du site de Meslay-du-Maine en Mayenne le samedi 5 juin. Six places sont réservées pour Montbizot. Mme JAMIN, Mme EVRARD, M. ALAIN et M. PIERRE se sont inscrits pour visiter ce site.

**Tour de table :**

Mme GAINARD informe que 113 colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans qui se sont inscrites en mairie. De façon générale, il y a eu un très bon retour.

M. ALAIN demande à ce que soit déplacé le radar rue Albert Lucas à hauteur du futur parking « FREULON » avant la réunion d'information aux habitants du 12 juin prochain.

M. SAMPAIO-COELHO José s'interroge sur le fait que le Préfet peut accepter le dossier du projet de méthanisation malgré le refus des élus. Il ne voit pas la raison d'être élu et signale qu'il pourrait quitter le conseil.

Mme JAMIN Aurélie demande si un évènement festif sera mis en place à l'occasion de la fête de la musique. Le conseil émet un avis favorable à cette organisation.

M. MAREAU Richard demande si la journée citoyenne est prévue cette année. Au vu des circonstances sanitaires, elle sera reportée en 2022.

M. BOBOUL Laurent souhaite préciser qu'il faut garder une cohésion de groupe sur le projet de méthanisation.

M. ANDRÉ Dominique fait un point sur la réunion de quartier rue Manchette. Il faudrait déplacer les conteneurs afin qu'ils se fondent dans le paysage. Les plantations ont été réalisées.

Il demande également si des personnes extérieures au conseil peuvent accompagner les personnes âgées pour aller faire leurs achats de première nécessité. Il sera pris contact avec l'assurance de la Commune et la plateforme d'expertise SVP pour obtenir plus de précisions sur ce sujet.

M. VÉRITÉ Éric informe qu'il a assisté au rendez-vous avec ENEDIS pour le déplacement du compteur du terrain 1 A, impasse de la Sablerie et a validé son emplacement avec M. et Mme LINA, futurs acheteurs. Le coût est de 1234.80 € TTC. M. & Mme LINA seront contraints d'enlever le chêne qui gêne la construction de leur future maison.

M. VÉRITÉ Éric donne un compte-rendu sur l'ouverture des plis des travaux d'aménagement du Quartier Le Clos qui a eu lieu le 28 mai. Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 Terrassement -VRD et une seule pour le lot 2 réseaux souples. La société URBATERRA va examiner les offres.

### **Dates à retenir**

01/06 à 18 h 30 : Réunion CCAS mairie  
01/06 à 20 h : Groupe de Travail sport et vie associative salle du conseil St Pavace  
01/06 à 20 h 30 : Commission communication  
02/06 à 20 h 30 : DOB salle du conseil  
05/06 : Visite méthanisation  
07/06 à 18 h : Bureau Communautaire Salle polyvalente Montbizot  
08/06 de 12 h à 14 h : Bureau syndical du Pays du Pôle métropolitain  
08/06 à 15 h 30 : Signature du Terrain rue du Rocher  
08/06 à 20 h : Commission environnement à Souigné  
08/06 à 20 h : Conseil d'école salle du conseil  
09/06 à 10 h : Présentation projet Méthanisation à Paixhans Le Mans  
09/06 à 18 h 30 : CA MDP ?  
09/06 à 20 h : Conseil Syndical SIAEPA  
10/06 à 20 h : AG Office du Tourisme salle polyvalente Montbizot  
11/06 à 10 h 30 : Réunion CTRE à la Préfecture  
12/06 à 10 h 30 : Réunion publique rue A. Lucas à la salle polyvalente  
12/06 à 11 h : AG du tennis de Table Ste Jamme  
14/06 à 18 h : Réunion VP Hôtel Communautaire  
14/06 à 20 h 30 : réunion débat méthanisation  
20/06 : 1<sup>er</sup> tour élections départementales et régionales  
21/06 à 18 h : Bureau communautaire salle polyvalente Joué l'Abbé  
22/06 journée : Conférence des Maires salle polyvalente Joué l'Abbé  
24/06 à 18 h 30 : AG MDP salle des fêtes de Ballon  
27/06 : 2<sup>ème</sup> tour élections départementales et régionales  
28/06 à 18 h 30 : Conseil communautaire salle des fêtes de Ste Jamme  
30/06 à 20 h 30 : Présentation du Projet de la salle polyvalente  
01/07 à 18 h 30 : CA MDP ?  
12/07 à 18 h : Bureau communautaire ?  
26/07 à 18 h : Réunion VP Hôtel Communautaire  
29/06 : réunion DETR

Prochain CM : le 22/06/2020

Fin de séance : 23 heures

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Brigitte GAINARD

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON  
(procuration Stéphanie CANTIN)

Éric VÉRITÉ

/

Alice JEANNE  
(procuration Laurent CAURET)

Dominique ANDRÉ

Daniel ALAIN

/

Laurent BOBOUL

Caroline ÉVRARD

Pascale LERAY  
(procuration Brigitte GAINARD)

/

José SAMPAIO-COELHO

Stéphanie CANTIN

Béatrice OLIVIER  
(procuration à Yohann PIERRE)

/

Richard MAREAU

Yohann PIERRE

Aurélie JAMIN

Cécile GRUDÉ